



Sécurisé. Rapide.
Toujours avec vous.

Votre partenaire de confiance en Mobile Money



148M

Bank

mixx
By **405**

ESAG-NDE
Examen du DESCOGEF,
place aux épreuves orales

N° 934 du 1er octobre 2024 Prix 250 F cfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicité

Affaire Gnakadè
Un test grandeur nature pour la justice togolaise P.2

Assemblée mondiale de l'AISS

Le Togo brille



● Grâce à une Politique audacieuse, P.3
fondée sur une approche à double piliers

Plus de
4 millions
de togolais
assurés



Tranche Commune Entente
30 ans de chance et de solidarité, cap sur Lomé P.4

Réseaux sociaux en dérive
L'heure de la fermeté ?
● Et si les autorités judiciaires du Togo s'inspiraient de celles de la Côte d'Ivoire ? P.3

AMU-Tarifs parallèles dans les hôpitaux publics

LE MINISTRE TCHIN DARRÉ HAUSSE LE TON CONTRE

Le ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique, Professeur Tchinn Darré, hausse le ton contre certaines formations sanitaires publiques qui continuent d'imposer des tarifications parallèles, supérieures à celles légalement fixées dans le cadre de l'Assurance Maladie Universelle (AMU).

Dans une note de service adressée aux Directeurs Régionaux de la Santé, aux Directeurs Préfectoraux et aux responsables des formations sanitaires publiques, le ministre rappelle avec fermeté



que ces pratiques constituent une violation flagrante des dispositions de l'arrêté interministériel n°122/2024/MSHP/MAUS/MEF du 27 mars 2024, qui fixe la tarification provisoire des actes médicaux pris en charge par l'AMU.

« Il m'est revenu que certaines formations sanitaires publiques persistent à appliquer des tarifications parallèles, supérieures à celles légalement définies pour les actes pris en charge par l'Assurance Maladie Universelle (AMU). Ces pratiques constituent une violation manifeste des dispositions de l'arrêté interministériel n°122/2024/MSHP/MAUS/MEF du 27 mars 2024 fixant la tarification provisoire des actes médicaux pris en charge par l'AMU », indique la note.

Le Professeur Tchinn Darré souligne par ailleurs dans sa note que la tarification provisoire arrêtée par le gouvernement est la seule référence légale et obligatoire pour la facturation des prestations couvertes par l'Assurance Maladie Universelle. Toute application de tarifs parallèles est assimilable à une fraude à l'assurance et formellement proscrite. Les contrevenants s'exposent à des sanctions sévères, conformément aux textes en vigueur.

Le ministre invite ainsi les DRS, DPS et Directeurs d'hôpitaux à veiller strictement au respect de cette tarification dans toutes les structures sanitaires publiques. Il en appelle à la rigueur, à la discipline et au professionnalisme de tous les responsables sanitaires pour garantir une mise en œuvre efficace et transparente de l'Assurance Maladie Universelle, dans l'intérêt supérieur des populations. Le ministre dit attacher un prix particulier au respect scrupuleux de cette directive, gage d'équité, de justice sociale et de confiance dans le système de santé public togolais.

Affaire Gnakadé

UN TEST GRANDEUR NATURE POUR LA JUSTICE TOGOLAISE

L'arrestation de l'ancienne ministre des Armées, Marguerite Gnakadé, a déclenché une vague de réactions sur les réseaux sociaux, alimentée par les activistes du mouvement M66. Pour ces derniers, cette interpellation serait la preuve d'un musellement politique orchestré par les autorités togolaises. Mais au-delà des rumeurs et des spéculations, cette affaire s'impose aujourd'hui comme un véritable test pour la justice togolaise, appelée à démontrer son indépendance et sa rigueur dans le traitement de dossiers sensibles.

Alors que de nombreux internautes présentaient déjà Marguerite Gnakadé comme une prisonnière d'opinion, le procureur de la République, Mawama Talaka, a tenu à éclairer l'opinion sur les faits reprochés à l'ancienne ministre. Elle est poursuivie notamment pour « appels séditeux à l'armée », « incitation au soulèvement contre l'autorité de l'État » et destruction volontaire d'environ un millier de preuves, des actes qui auraient entravé le cours de la justice. Ces accusations, graves, replacent l'affaire dans un cadre strictement judiciaire et non politique.

Certains médias proches des milieux activistes installés à l'étranger n'ont pas hésité à relayer l'image d'un Togo qui étoufferait la voix de ses opposants. Pourtant, la réalité semble bien différente. En mai dernier, plusieurs centaines de militants de l'Alliance nationale pour le changement (ANC) et des Forces démocratiques pour la République (FDR) ont manifesté pacifiquement à Lomé sans la moindre répression, preuve de la tolérance de l'État vis-à-vis des opinions divergentes. Depuis 1991, le multipartisme est pleinement reconnu au Togo, et le cas Gnakadé ne saurait être réduit à un simple conflit politique.

L'affaire intervient dans un contexte de réformes institutionnelles visant à consolider l'État de droit. La récente révision constitutionnelle a instauré une séparation souple des pouvoirs, renforçant les mécanismes d'indépendance de la justice. Selon Koffi

sier, ou encore la proportion limitée de personnes placées en détention après les manifestations de juin dernier illustrent la volonté du système judiciaire de privilégier l'équité et le respect des droits.

« La justice, dans toute démo-



Améssou Adaba, enseignant-chercheur à l'Université de Lomé, « les juges de la Cour constitutionnelle sont désormais désignés par trois organes distincts – le président du Conseil des ministres, le Parlement et le Conseil supérieur de la magistrature – dans une logique d'équilibre et de garantie de neutralité ». Une orientation saluée par le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, qui avait déjà souligné en 2021 la nécessité d'un parquet autonome pour garantir l'impartialité des tribunaux. Les indicateurs internationaux confirment cette évolution. Le World Justice Project classe le Togo parmi les pays africains les mieux notés en matière de sécurité et d'application de la loi, soulignant les progrès accomplis en justice civile, criminelle et réglementaire. Pour de nombreux observateurs, ces données contredisent les discours alarmistes diffusés sur la toile. La récente remise en liberté sous contrôle judiciaire du rappeur Aamron, également impliqué dans le dos-

cratie, repose sur les faits et les enquêtes », rappelle une source judiciaire. Le procureur Mawama Talaka a d'ailleurs précisé que « l'instruction judiciaire se poursuivra sous la conduite du juge, conformément au Code de procédure pénale ». Ce rappel à la procédure met en lumière une évidence : les tribunaux demeurent les seuls lieux légitimes de jugement, et non les réseaux sociaux. Comme le souligne la magistrate européenne Mariarosaria Guglielmi, « la justice est une composante essentielle de la démocratie et un moteur de transformation vers une société plus égalitaire ».

En suivant le déroulement du dossier Gnakadé, le Togo joue ainsi une partie décisive pour affirmer le rôle central de sa justice dans la consolidation démocratique. L'affaire, au-delà des émotions et des interprétations, sera un révélateur de la maturité institutionnelle du pays et de sa capacité à faire primer le droit sur la rumeur.

LM

Réseaux sociaux en dérive

L'HEURE DE LA FERMETÉ ?

● ET SI LES AUTORITÉS JUDICIAIRES DU TOGO S'INSPIRAIENT DE CELLES DE LA CÔTE D'IVOIRE ?

Ces dernières années, l'essor fulgurant des réseaux sociaux a bouleversé la manière de communiquer en Afrique, notamment en Côte d'Ivoire et au Togo. Si ces plateformes se

valeurs sociales et morales prônées par la société. À terme, ce phénomène fragilise non seulement le socle éducatif, mais ternit également l'image du pays sur la scène internationale, où ces dérives

supérieure dans la répression, annonçant des poursuites systématiques et des sanctions exemplaires. « Fini le temps des blagues », a-t-il averti, soulignant la nécessité de restaurer la responsabilité dans

à des publications indécentes, des mises en scène immorales ou des vidéos provocantes, contribuant à la banalisation de comportements déviants auprès des jeunes publics.

Certains vont jusqu'à appeler à la désobéissance ou à la déstabilisation du pays, exploitant la puissance virale des réseaux pour manipuler l'opinion publique. Pire, ces comptes laissent proliférer dans leurs sections de commentaires des propos insultants, discriminatoires ou diffamatoires, créant un climat de violence verbale et de division au sein de la société.

». Bien que la Côte d'Ivoire et le Togo soient deux nations distinctes par leurs histoires et leurs contextes politiques, elles partagent aujourd'hui un même défi : la régulation de l'espace numérique. Dans ces deux pays, certains créateurs de contenu, oubliant les limites de la loi, confondent liberté d'expression et liberté de nuire. Cette confusion dangereuse menace non seulement la paix sociale, mais aussi la stabilité des institutions républicaines, la sécurité des citoyens et la formation morale de la jeunesse.

Face à cette situation, l'exemple ivoirien doit inspirer. Il est temps que les autorités judiciaires togolaises prennent leurs responsabilités et montent à leur tour au créneau. Les lois existent pour encadrer la communication en ligne, protéger les droits des individus et préserver l'ordre public. Leur application rigoureuse s'impose désormais pour dissuader les abus, réprimer les dérives morales et responsabiliser les acteurs du numérique. Le silence face à ces comportements déviants reviendrait à cautionner une forme de violence numérique et morale qui mine les fondements mêmes de la démocratie, du vivre-ensemble et de l'éducation civique.

Les réseaux sociaux ne doivent pas devenir des tribunaux populaires ou des scènes de débauche virtuelle où tout se dit et se fait sans preuve ni respect. Ils doivent rester des espaces de partage constructif, d'éveil citoyen et d'innovation. Pour cela, les autorités, les médias, les éducateurs et les utilisateurs doivent unir leurs efforts afin de promouvoir une culture numérique responsable, fondée sur le respect, la vérité, la décence et la tolérance. Le temps de la complaisance est révolu. Comme l'a rappelé le procureur d'Abidjan, la liberté ne peut être synonyme d'impunité. Le Togo, à l'instar de la Côte d'Ivoire, doit affirmer son autorité pour garantir que l'espace virtuel demeure au service de la société, et non un instrument de division, de perversion et de destruction.

La Rédaction



sont révélées être de puissants outils de liberté d'expression et de participation citoyenne, elles sont désormais devenues, dans certains cas, des espaces de dérives inquiétantes où se mêlent appels à la haine, atteintes à la vie privée, incitations à la violence, dépravation des mœurs et discours de déstabilisation des institutions étatiques.

La situation est d'autant plus alarmante que cette dépravation des mœurs, amplifiée par la viralité des contenus obscènes, des propos vulgaires ou des comportements déviants exhibés en ligne, porte un coup dur à l'éducation juvénile. De nombreux jeunes, en quête de modèles et de reconnaissance, s'en inspirent, reproduisant des attitudes contraires aux

sont perçues comme le signe d'un relâchement moral et d'un manque d'encadrement. En Côte d'Ivoire, face à la montée de ces abus, le procureur général près la Cour d'appel d'Abidjan, Koné Braman Oumar (parfois appelé « Braman Koné Oumar »), a récemment haussé le ton. Dans une sortie ferme, il a dénoncé l'usage malsain des réseaux sociaux par certains individus se réclamant « blogueurs », « influenceurs » ou « créateurs de contenu » qui, au nom d'une prétendue liberté d'expression, s'autorisent à proférer des injures publiques, à diffuser de fausses informations, à s'attaquer à la vie privée des citoyens ou à inciter à la haine communautaire.

Il a promis de passer à l'étape

l'espace numérique. « À compter d'aujourd'hui, la récréation est terminée. Nous allons passer à la vitesse supérieure au niveau de la répression », a-t-il fait savoir, tout en indiquant qu'il va sévir si les créateurs de contenus ne filtrent pas ce qui est publié sur leurs pages.

Le cas ivoirien n'est malheureusement pas isolé. Au Togo également, les mêmes dérives s'observent. Des individus, souvent cachés derrière des pseudonymes ou se présentant comme des influenceurs, se livrent à des attaques virulentes contre les autorités publiques, propagent des discours de haine, dénigrent des personnalités, exposent la vie privée de leurs concitoyens et publient des propos diffamatoires sans fondement. D'autres s'adon-

Les réseaux sociaux, au lieu d'être des outils de développement, d'éducation et de cohésion sociale, se transforment ainsi en foyers de tensions, de désinformation, de manipulation et de décadence morale.

« Chaque fois que vos propos porteront atteinte à la sécurité nationale, vous trouverez le procureur de la République sur votre chemin », prévient le procureur Braman Koné Oumar. Selon lui, « nul n'est caché aujourd'hui en Côte d'Ivoire. L'État a mis les moyens nécessaires pour vous retrouver ». Il rappelle aussi que « l'auteur d'une publication ou d'un commentaire diffamatoire ou incitant à la haine est autant passible de poursuites judiciaires que l'administrateur de la page s'il ne le supprime pas

Développement humain

EAU, ÉNERGIE, SANTÉ, ÉDUCATION, QUELQUES-UNS DES LEVIERS DU SUCCÈS DU TOGO

Le Togo vient de franchir une étape historique en rejoignant le cercle des pays à développement humain moyen, avec un score de 0,571 selon le dernier rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Une performance

saluée, fruit d'une politique publique ambitieuse, axée sur l'amélioration des conditions de vie des populations à travers des investissements massifs dans les secteurs sociaux, notamment l'eau, l'énergie, la santé et l'éducation.

Dans le domaine de l'accès à l'eau potable, le pays a fait des progrès spectaculaires en portant le taux de couverture de 60 % en 2020 à 86 % en 2024. Cette avancée s'explique par la réalisation de près de 3 000 forages, 75 000 branchements domestiques,



la construction de 21 626 latrines communautaires et de plusieurs infrastructures d'assainissement. Ces efforts ont permis d'offrir à des millions de Togolais un accès à

une eau de qualité, de réduire les maladies hydriques et d'assainir durablement les milieux de vie, renforçant

Suite à la page 5

Tranche Commune Entente

30 ANS DE CHANCE ET DE SOLIDARITÉ, CAP SUR LOMÉ

La Loterie Nationale Togolaise (LONATO) a procédé, le jeudi 25 septembre 2025, au lancement officiel de la 30e édition de la Tranche Commune Entente (TCE). L'annonce a été faite lors d'une conférence de presse animée par le Directeur Marketing et Innovation, M. Kokouvi Amédomé, en présence des médias et partenaires du secteur.

Placée sous le signe de la solidarité, de la fête et de la coopération sous-régionale, cette édition réunira les loteries nationales des pays membres du Conseil de l'Entente (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Niger et Togo). Le grand tirage régional, moment fort de l'événement, se tiendra le 28 novembre 2025 à Lomé.

Une campagne régionale et nationale harmonisée
La TCE 2025 se décline en deux volets : le Programme Extraordinaire Régional (PER) et le Programme Na-

tional Harmonisé (PNH). La campagne, prévue du 9 au 30 octobre 2025, donnera lieu à quatre tirages informatisés à travers le jeu LOTO SUPER, permettant de désigner les gagnants à la fois au niveau national et régional.



À chaque tirage, un gagnant du PER et neuf gagnants du PNH seront désignés, soit 40 gagnants au total à l'issue de la campagne : 4 pour le PER

et 36 pour le PNH.

Modalités de participation

Pour tenter leur chance, les joueurs doivent miser un minimum de 500 F CFA par ticket sur l'un des quatre tirages dédiés du LOTO SUPER, et communiquer leur numéro de téléphone actif.

Il est impératif de conserver les tickets éligibles jusqu'au tirage final. Les résultats seront affichés dans les points de vente agréés et les agences de la LONATO. En cas de gain, les parieurs devront

se présenter dans une représentation de la LONATO pour enregistrement avant paiement.

Des lots attractifs à la clé
Selon M. Kokouvi Amédomé, les gagnants du PER bénéficieront chacun d'une prime de voyage de 200 000 F CFA et participeront au grand tirage régional de Lomé pour décrocher le super lot de 20 millions F CFA, ainsi que plusieurs autres prix :

- 1 lot de 10 millions F CFA
- 3 lots de 5 millions F CFA
- 4 lots de 4 millions F CFA
- 5 lots de 3 millions F CFA
- 6 lots de 2 millions F CFA

Au niveau national, le Programme Harmonisé récompensera :

- 4 gagnants à 500 000 F CFA
- 8 gagnants à 300 000 F CFA
- 5 gagnants à 200 000 F CFA
- 16 gagnants à 100 000 F CFA

Une œuvre sociale au cœur de l'édition

Fidèle à sa vocation de solidarité, la TCE consacre une partie de ses bénéfices à une action sociale d'envergure.

Pour cette édition, chaque loterie nationale apportera une contribution de 25 millions F CFA, soit un total de 125 millions F CFA, pour la construction d'un centre médico-social au profit de l'Université de Kara.

Valoriser l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes

En marge de la TCE, la LONATO a lancé un concours national intitulé « Jeunes et Entrepreneuriat » et « Femmes et Activités Génératrices de Revenus (AGR) », destiné à promouvoir l'innovation et la créativité.

Dix (10) meilleurs projets de création d'entreprises portés par des jeunes recevront chacun 2 millions F CFA, tandis que vingt (20) projets d'AGR portés par des femmes seront primés à hauteur de 1 million F CFA chacun.

À travers cette 30e édition, la LONATO et ses partenaires réaffirment leur engagement à faire de la Tranche Commune Entente non seulement un jeu de chance, mais aussi un instrument de solidarité et de développement au service des populations de la sous-région.

Doubidji

DODZI KOKOROKO SIGNE LA 3È ÉDITION DES "GRANDS THÈMES DU DROIT ADMINISTRATIF", UN PILIER DU SAVOIR JURIDIQUE EN AFRIQUE

Le professeur Komla Dodzi Kokoroko enrichit le paysage juridique africain avec la publication de la troisième édition des Grands Thèmes du Droit Administratif (GTDA), un ouvrage désormais incontournable pour les juristes, praticiens et décideurs publics francophones. Arborant en exergue la formule élogieuse « *Il n'est point d'État de droit sans droit administratif* », cette nouvelle édition, parue aux Presses du MEPS, témoigne d'une ambition claire : consolider le rôle du droit administratif dans la gouvernance démocratique.

Revue et augmentée, cette version de 504 pages explore en profondeur les mutations contemporaines du droit administratif, en Afrique subsaharienne comme ailleurs. À travers une approche comparative mêlant législation, juris-

prudence et doctrine, le professeur Kokoroko offre une analyse rigoureuse,



nourrie d'expériences pratiques et de réalités de terrain.

L'auteur met un accent particulier sur les recours administratifs, souvent négligés par les justiciables africains : recours pour excès de pouvoir, recours

de plein contentieux, conditions de recevabilité... Autant de méca-

nismes qu'il s'attache à rendre accessibles, avec pour objectif de réhabiliter le juge administratif comme acteur essentiel de l'État de droit.

Alliant pédagogie et pratique, l'ouvrage se distingue par sa richesse

illustrative : cas jurisprudentiels, exemples concrets, analyses détaillées. Véritable manuel de référence, il s'adresse aussi bien aux étudiants qu'aux administrateurs, magistrats et décideurs publics, désireux de mieux comprendre et exercer leurs droits face à l'administration.

Pour ses pairs, cette troisième édition marque un tournant décisif. Elle se veut à la fois académique et pratique, alliant exigence scientifique et accessibilité. À l'Université de Lomé, que Dodzi Kokoroko a dirigée pendant sept ans, la publication a été saluée comme une contribution majeure à la formation juridique. L'institution a d'ailleurs rendu hommage à une œuvre « *en parfaite adéquation avec les exigences pédagogiques et scientifiques de l'heure* », espérant qu'elle « *éclaire et accompagne la consolida-*

tion de l'État de droit ».

Avec cette parution, le professeur Dodzi Kokoroko confirme son rôle d'artisan du savoir juridique et de promoteur d'une gouvernance moderne fondée sur le droit. Figure académique respectée, agrégé des facultés de droit, ancien président de l'Université de Lomé et aujourd'hui ministre des Enseignements primaire et secondaire du Togo, il poursuit ainsi une œuvre intellectuelle qui fait autorité dans toute l'Afrique francophone.

Disponible en librairie à partir du 3 novembre 2025, Les Grands Thèmes du Droit Administratif s'impose comme un repère essentiel pour quiconque s'intéresse aux fondements juridiques de l'État de droit et à la modernisation de l'administration publique en Afrique.

La rédaction

Le Messenger

PHARMACIES DE GARDE PÉRIODE DU 29 SEPT. AU 06 OCT. 2025

ADONAI Face motel plantation, entre commissariat d'agoè et FIL O Parc, 03 BP31008 22 50 04 05	EL NOUR Alinka non loin du CMS Togblékopé 97799374	22 27 60 19
ADOUNI Vakposito logogome, carrefour AISED 70 39 39 39	EL-SALI Rte Lomé-Kpalimé, Aflao Apédokoè Gbomamé, à 50 m de la quaincaille-rue MACO 70 12 44 44	MAINA Marché Agoè-Assiyé 70 43 65 34
AMEN Marché Adétikopé, près de l'Eglise Catholique Christ-Roi 90 88 55 88	EMMANUEL 637, rue Duisbourg, kodjoviakopé, BP 12440 22 21 30 98	MATTHIA 1048, Avenue de la Libération 22210321
BEL AIR 1 rue du commerce, face cinéma OPERA BP 13115 22 21 03 21	EMMAUS Route de Mission-Tové, Agoè-Nyivé BP 20492 70 40 25 40	NABINE Site à Agoè Anomé, dit plateau (Route Bar le Plateau) 93 36 26 26
BESDA Adidogomé Aménopé, Route de Kpalimé 22 51 05 29	EPIPHANIA Rue Lapampa, carrefour Agbéndon, Adidogomé, 04 BP 30446 70 40 10 52	NATION Totsi en face de l'agence ECOBANK 22 25 99 65
CHRIST ROI Raffinerie vers le petit marché, kagomé, BP 1409 22 27 46 66	GANFAT Agoè Daliko près du Carf EDEM (Camp GP) 22 55 08 15	OBSERVANCE SOGBOSSITO, en face de la station Total Energies à Côté du Camp FIR 22504860
CONSEIL Carrefour du CEG Sagbado Logoté 93 10 92 92	GBOSSIME 405, Bd. De la Kara, Gbossime, BP 80859 22 22 50 50	PROVIDENCE Boulevard Jean-Paul II 91 14 88 88
DE L'AEROPORT 631, bd ; du haho, imm ; SITO, hédzranawoé, BP 3717 22 26 21 22	HYGEE Derrière Lycée de Baguida 99 27 36 36	SAINT PIO Klobatémé, non loin du CMS Klobatémé à côté du Complexe Scolaire Bon Samaritain 93404040
DE LA CHARITE Non loin de CEG agoè nyivé centre, BP 7856 22 25 12 60	INTERNATIONALE 1180, boulevard du Haho, Angle Nord, Assi yéyé Hédzranawoé, BP 1344 22 26 89 94	SAINTE MARIE Avenue de la libération, Limusco, Tokoin Ramco, BP 297 22 21 85 58
DE LA CITE Bd ; du 30 Août cité n'danida BP 8461 22 25 01 25	IRIS Amadahomé, Imm. Havon, non loin de la station de service CAP, Rue 50 m à côté de Casses Auto 91684804	SANTE 674, rue du chemin de fer, 01 BP 1236 22 21 58 41
DE L'HOPITAL Face CHU Tokoin, BP 12045 22 20 08 08	KLOKPE Derrière la Foire Togo 2000 96801003	SATIS Face CEG Koshigan, Agoè, BP 8519 23 38 26 65
DELALI Face CMS de cacaveli, 04 BP 225 93 64 53 72	LA MISERICORDE 52, Boulevard, de l'Oti, Bè-kpota, BP 8223 96 80 09 45	TAKOE Rte d'Atakpamé, Face Terminal Sahel, Togblékopé, BP 8408 70 45 62 17
DENIS Agoè Kové, Carrefour KPOGLI 93 08 46 40	LAUS DEO Route de Léo 2000, face clinique Bethesda, Adidoadin, 05 BP 21 22 25 15 05	TRIOMPHE Quartier Bokpokor, route contournement, 300m de carrefour Kpala 93258036
DES LILAS 7 rue de kégué, en face du camp, BP 31000 22 42 29 16	LE BON SAMARITAIN Rue Pa de Souza, près Hôpital de Bè, BP 616 22 21 45 30	UNIVERS SANTE Bd. GNASSIMGBE Eyadéma, Cité OUA face a l'entrée du CHU-CAMPUS 22 61 81 43
DODJI Ségbé Akato, Immeuble Akato Plage non loin de l'église Catholique d'Akato 70291677	L'AMITIE 72, avenue des hydrocarbures, entre soted et togogaz ; tokoin, BP 8648 22 21 74 47	VERSEAU Rte d'Aného, à côté de Maison Bateau, Baguida, BP 60660 90 01 90 29
DU POINT E 506, rue 129, Aflao Gakli, djidjolé, 08 BP 8589 22 51 91 71	M'BA 13 BP 341 Lomé. Route de Kovié, 500 mètres après le marché de LEG-BASSITO. 70 27 81 81	VERTE Avenue du RPT Bè Klikamé, BP 81297 22 25 03 26
DU PORT Bd. Du mono, face SARAKAWA, Ablogamé, BP 12999 22 27 61 88	MAELYS 10620, boulevard Malfakassa, en face de NETADI, Bè Kpota, BP 604	VITAFLORE Baguida, BP 80531 22 27 06 36
		ZOPOMAHE Zopomahe, sur la route Zossimé - Zanguera à côté de la salle des témoins de Jehovah 96283410

Développement humain EAU, ÉNERGIE, SANTÉ, ÉDUCATION, QUELQUES-UNS DES LEVIERS DU SUCCÈS DU TOGO

Suite de la page 3

ainsi les conditions d'hygiène et de santé publique. L'accès à l'énergie a également connu une nette amélioration avec une hausse du taux de couverture de 50 % en 2020 à 74,5 % en 2025. Grâce à la construction des centrales thermique Kékéli et solaire de Blitta, la réhabilitation de mini-centrales et le déploiement massif de kits solaires via le Fonds Tinga, plus de 280 000 ménages ont été raccordés au réseau ou équipés de solutions autonomes. Cette politique énergétique inclusive a réduit la dépendance du pays vis-à-vis de l'extérieur, porté la part des énergies renouvelables à 41 % et renforcé la compétitivité des secteurs productifs, contribuant ainsi directement à la croissance économique et à l'amélioration du revenu national.

Sur le plan sanitaire, le gouvernement a poursuivi une politique d'accès universel aux soins. La construction et la réhabilitation de plus de 250 formations sanitaires, l'ouverture de l'hôpital de référence Dogta Lafié, le recrutement de 3 500 agents de santé et le déploiement du programme WEZOU pour la prise en charge quasi-gratuite des femmes enceintes ont permis d'élever le taux d'accessibilité géographique aux soins à 90,7 %. L'assurance maladie universelle, couvrant déjà près de 3 millions de personnes, dont les élèves à travers le programme School AMU, témoigne de l'engagement du pays à offrir des soins de qualité à tous. Ces efforts ont eu pour effet d'accroître l'espérance de vie et de réduire significativement les inégalités dans l'accès aux services de santé.

Le secteur de l'éducation, pilier essentiel du capital humain, a lui aussi bénéficié d'importants investissements. Plus de 6 500 salles de classe ont été construites ou réhabilitées, 1 650 000 manuels scolaires distribués et 15 663 enseignants recrutés. Le taux d'achèvement au primaire a atteint 88,8 %, avec une parité favorable aux filles. La réforme curriculaire, la modernisation de la formation technique et professionnelle et la connexion intégrale des universités publiques à internet ont permis de mieux aligner les formations sur les besoins du marché de l'emploi. En 2025, pour la première fois, le nombre de filles admises au Baccalauréat I a dépassé celui des garçons, symbole d'un système éducatif plus équitable et performant.

Ces progrès conjugués dans les secteurs de base traduisent une vision cohérente et inclusive du développement portée par les plus hautes autorités du pays. En mettant l'humain au centre de l'action publique, le Togo consolide son statut de modèle dans la sous-région ouest-africaine. Le classement actuel n'est pas une fin en soi, mais une étape vers un développement plus durable et équitable, où chaque citoyen bénéficie des fruits de la croissance et des politiques sociales.

LM

OTR
OFFICE TOGOLAIS DES REVENTES

Soyez vigilants, ne vous faites pas avoir !

Pour toutes les ventes aux enchères en cours à l'OTR, il est interdit :

- de s'inscrire via whatsApp,
- de payer de frais via mobile money (Yas ou Moov money)

8201 POUR TOUTES INFORMATIONS

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES REVENTES - OTR

Pour vos annonces et publicités, contactez-nous au 90 26 15 54

Le Messenger, Votre journal préféré dans les kiosques tous les mercredis

Récépissé N° 259 / 21/ 12 / 04 / HAAC
Maison de la presse, casier N° 61

Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma
Contact: 90 04 71 59
E-mail: tchaboremessenger@yahoo.fr

ESAG-NDE

EXAMEN DU DESCOGEF, PLACE AUX ÉPREUVES ORALES

Dans un message inspirant adressé aux jeunes entrepreneurs du continent, Mahamadou Bonkougou, PDG du Groupe EBOMAF, a livré un véritable plaidoyer pour l'audace, la résilience et l'esprit de bâtisseur.

« Partis du commerce de cassettes, nous avons bâti pas à pas un empire devenu aujourd'hui un conglomérat panafricain présent dans le BTP, l'aviation, la finance, l'agriculture, la distribution, la pêche, le transport et les VTC », a rappelé l'homme d'affaires, dont le parcours incarne la persévérance et la vision.

Pour lui, le secret de la réussite réside dans la foi en soi-même et dans ses idées, même lorsque les circonstances paraissent défavorables. « Le monde n'a pas besoin de spectateurs, mais de bâtisseurs. Chaque idée,

chaque rêve, aussi petit qu'il paraisse, peut changer des vies, créer des emplois et faire avancer nos nations », a-t-il insisté.

Dans un contexte économique marqué par les défis de l'emploi des jeunes et de l'innovation, Mahamadou Bonkougou appelle la nouvelle génération à se doter des compétences nécessaires et à s'entourer de visionnaires pour surmonter les obstacles : « Ce n'est pas la difficulté qui définit un entrepreneur, c'est sa capacité à se relever et à persévérer. »

Il conclut sur une note d'espoir et de fierté : « L'avenir de l'Afrique est entre vos mains. Soyez audacieux, soyez résilients, et portez fièrement cette nouvelle histoire africaine faite de grandeur et de prospérité. »

Ce message, largement partagé sur les réseaux sociaux, résonne comme un appel à

l'action et une invitation à écrire une nouvelle page de l'entrepreneuriat africain, portée par une jeunesse déterminée à bâtir des champions économiques capables de transformer le continent.

Qui est Mahamadou Bonkougou ?

Mahamadou Bonkougou est un entrepreneur burkinabè et le fondateur du Groupe EBOMAF (Entreprise Bonkougou Mahamadou et Fils), l'un des conglomérats les plus puissants d'Afrique de l'Ouest. Parti du petit commerce dans les années 1980, il a bâti un empire diversifié opérant dans plusieurs secteurs stratégiques :

- BTP : EBOMAF est un acteur majeur des infrastructures routières et des grands travaux dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest.
- Aviation : à travers sa compagnie aérienne, le groupe fa-



cilite les liaisons sous-régionales.

- Finance : EBOMAF a investi dans les assurances et d'autres services financiers innovants.

- Agro-industrie & Distribution : le groupe soutient la transformation agricole et la mise en marché de produits locaux.

- Transport & VTC : des so-

lutions de mobilité adaptées aux besoins urbains et interurbains.

Avec des projets structurants dans plusieurs capitales africaines, Mahamadou Bonkougou s'impose comme une figure du capitalisme africain moderne, prônant un entrepreneuriat responsable et créateur d'emplois.

Doubidji

Relance du coton au Togo

LES MÉDIAS AU CŒUR DE LA STRATÉGIE

L'agence de communication rurale AGRI MEDIA en collaboration avec l'antenne nationale du Réseau des Journalistes pour la Promotion des Produits Agro Sylvopastoraux et Halieutiques en Afrique de l'Ouest et au Sahel (ReJPAH-AOS) avec l'appui de la Fédération Nationale des

l'endroit des professionnels de médias.

Placée sous le thème, "Contribution des médias à la relance du coton au Togo", cette rencontre de formation a pour objectif de renforcer les capacités des journalistes sur les notions de la filière cotonnière et de les éclairer sur le fonctionnement réel de

tion des producteurs de coton aux journalistes; d'améliorer la communication entre les médias et les producteurs de coton ; inciter les médias à accorder une place importante aux acteurs de la filière cotonnière sur leurs antennes et les colonnes de presse ; contribuer à sensibiliser davantage les producteurs de



Groupements de Producteurs de Coton (FNGPC COOP-CA) a organisé du 25 au 26 septembre 2025 à Kpalimé (120 km au nord-ouest de Lomé), une session de formation sur la relance du coton au Togo à

cette filière en faisant comprendre aux professionnels de médias, le rôle fondamental des producteurs de coton dans l'économie nationale.

Il s'agit entre autres de présenter amplement la fédéra-

coton sur les questions de changement climatiques. "La filière cotonnière contribue de manière substantielle au PIB soit à hauteur de 1 à 4,3%. A travers cette rencontre, nous voulons renforcer

les connaissances des professionnels des médias sur la filière cotonnière, leur donner une meilleure compréhension de son fonctionnement tout en mettant en lumière le rôle essentiel des producteurs de coton dans l'économie nationale. La finalité est d'outiller essentiellement les journalistes pour un accompagnement sérieux et efficace de la filière cotonnière", a affirmé Gilles Potcholey, président du ReJPAH-AOS.

Allant dans le même sens, Koussouwè Kourouféi, président du conseil d'administration de la FNGPC COOP-CA a indiqué que le coton occupe depuis plusieurs décennies, une place prépondérante dans l'économie togolaise et constitue non seulement une source de revenu pour des milliers de familles rurales mais aussi une filière stratégique pour le développement des communautés.

Cependant poursuit-il, force est de constater que la filière est confrontée à des défis tels que la baisse de la production, la fluctuation des prix des instants, les impacts du changement climatique mais aussi le manque de visibilité. "Pourtant, avec les meilleurs accompagnements et une meilleure valorisation, le coton peut redevenir une filière attractive, porteuse d'emploi et d'opportunités

d'où le rôle essentiel des médias. Ensemble nous pouvons contribuer à promouvoir une image positive du coton pour qu'il soit perçu comme un secteur d'avenir capable de contribuer davantage au développement du Togo", a souligné Koussouwè Kourouféi.

Le président du conseil d'administration de la FNGPC COOP-CA a ainsi invité les professionnels de médias à relayer les innovations et les bonnes pratiques agricoles, valoriser la réussite, montrer le progrès, sensibiliser sur la qualité, la compétitivité et la durabilité de la production, encourager les jeunes et les femmes à s'engager davantage dans cette culture, interpellé sur les défis, la baisse du nombre des producteurs.

"Par vos reportages, enquêtes, émissions et articles, vous pouvez influencer favorablement les perceptions, soutenir les producteurs et attirer de nouvelles générations vers la culture du coton. Nous producteurs sommes prêts à faire notre part mais nous avons besoin des médias comme alliés", a-t-il fait savoir.

La place du coton dans la croissance de l'économie nationale, production du coton au Togo : contraintes, défis et perspectives, contribution des Médias à la relance du coton sont les sujets abordés au cours de la rencontre.

RachelAfi

Assemblée mondiale de l'AISS

LE TOGO BRILLE, GRÂCE À UNE POLITIQUE AUDACIEUSE, FONDÉE SUR UNE APPROCHE À DOUBLE PILIERS PLUS DE 4 MILLIONS DE TOGOLAIS ASSURÉS

Le Togo vient de marquer un tournant majeur sur la scène internationale en matière de protection sociale. Lors de l'Assemblée générale de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS), réunissant 354 organismes venus du monde entier, le pays s'est distingué par la qualité de sa vision et la solidité de ses réformes. Invité à partager l'expérience togolaise, Justin Tchilabalo Pilante, Directeur général de l'Institut national d'assurance maladie (INAM), a présenté les avancées remarquables du Togo en matière de couverture santé universelle, suscitant admiration et respect parmi les participants. Dans une intervention saluée pour sa clarté et sa profondeur, M. Pilante a mis en évi-

dence les défis auxquels l'Afrique reste confrontée, rappelant que l'universalisation de la couverture sociale demeure « l'un des plus grands challenges du continent ». Ce défi, a-t-il précisé, ne consiste pas seulement à accroître le nombre de bénéficiaires, mais aussi à étendre la gamme des risques couverts, notamment le risque maladie, encore insuffisamment pris en charge dans plusieurs pays africains.

Le Directeur général de l'INAM a surtout mis en lumière le modèle togolais, construit sur une vision claire et une stratégie progressive, portée par le leadership éclairé du Président du conseil, Faure Essozimna Gnassingbé. Dès avant l'indépendance, le Togo s'est doté d'un système de sécurité so-

ciale couvrant la vieillesse, la retraite, le décès, l'invalidité, le chômage, la maternité et la famille. Mais c'est en 2011, avec la création de l'INAM, que le pays a franchi une étape décisive, amorçant une couverture maladie progressive, d'abord pour les agents publics, avant d'élargir progressivement le dispositif. L'adoption, en 2020-2021, d'une loi sur l'universalisation de la couverture maladie marque une avancée historique, ouvrant la voie à l'inclusion de tous les travailleurs, y compris ceux du secteur privé et des populations vulnérables. Symbole fort de cette politique inclusive, le programme School AMU (Assurance Maladie Universelle pour les élèves) garantit désormais à chaque élève des établissements publics une prise en

charge intégrale de ses soins de santé, financée par l'État à travers l'INAM. « *Aucun enfant ne doit abandonner l'école pour des raisons de santé ou faute de moyens financiers de ses parents* », a rappelé M. Pilante, traduisant ainsi la volonté ferme du Chef de l'État de faire de la santé un levier pour l'éducation et l'égalité des chances.

Cette politique audacieuse, fondée sur une approche à double pilier – contributif pour les agents publics et salariés du secteur privé, assistanciel pour les populations vulnérables – illustre la vision du Président du conseil Faure Essozimna Gnassingbé d'un développement humain durable et inclusif. Grâce à cette stratégie, plus de 4 millions de Togolais bénéficient aujourd'hui d'une couverture santé, signe tangi-

ble d'un engagement résolu vers l'universalité.

Dans son appel aux décideurs africains, M. Pilante a encouragé la mutualisation des expériences, l'innovation et la coopération pour relever ensemble les défis liés au financement durable, à l'identification des populations et à l'accès équitable aux soins.

À travers la voix de l'INAM, le Togo a démontré que l'universalisation de la couverture santé n'est plus un idéal lointain, mais une réalité concrète en construction, fidèle à la vision humaniste et sociale du Président du conseil Faure Essozimna Gnassingbé. Une vision qui fait aujourd'hui du Togo une référence et un acteur moteur de la transformation sociale sur le continent africain.

Bouraïma

Tous à l'école

Préparez vos enfants à briller,
dès le premier jour.

Jusqu'à
5 mois* de salaire

Réponse en
24H**

Remboursement sur
11 mois maximum

* Offre soumise à conditions.
** Pour les remboursements et 48h pour les nouveaux clients.

BANK OF AFRICA
BMCE GROUP

www.boatogo.com



AVIS AUX OPERATEURS ECONOMIQUES (COMMISSIONNAIRES EN DOUANE AGREES, CONSIGNATAIRES, IMPORTATEURS EXPORTATEURS)

N° 013/2025/OTR/CG/CDDI

Le Commissaire Général de l'Office Togolais des Recettes (OTR) porte à la connaissance de tous les opérateurs économiques, qu'en vue de renforcer le contrôle de l'origine préférentielle des marchandises, objet de la Déclaration en Douane Unique (DDU), il est créé un champ bloquant pour toute utilisation d'un code additionnel donnant droit aux tarifs préférentiels lors de la saisie de la déclaration dans SYDONIA.

Ceci rend obligatoire le renseignement de la case 36 de la DDU, le chargement de la copie du Certificat d'Origine (CO) dans l'onglet « documents scannés » et le renseignement du numéro du CO dans l'onglet « documents joints ».

Le Commissaire Général compte sur le civisme fiscal de tous et de chacun pour l'application effective du présent avis.

Fait à Lomé le 12 Septembre 2025

Philippe Kokou B. TCHODJÉ

Le Commissaire Général p.i

41, rue des Indes - 02 B.P. - 20123 Lomé - TOGO
Tél. : +228 22 53 14 00
Email : otr@otr.tg

FÉDÉRER POUR BÂTIR
www.otr.tg

mixx
By **Uas**

Sécurisé. Rapide. Toujours avec vous

Votre partenaire de confiance en Mobile Money

Télécharge la Super App
Mixx Togo



ou tapez le

***145#**



IB Bank Togo
Banque émettrice

